

AMNESTY INTERNATIONAL COMMUNIQUÉ DE PRESSE

8 janvier 2026

Bénin. Les candidat·e·s aux élections doivent s'engager à protéger les droits humains alors que l'espace civique se réduit

Alors que les électeurs s'apprêtent à aller voter au Bénin, les candidat·e·s aux élections législatives et communales du 11 janvier 2026 et à l'élection présidentielle du 12 avril 2026 doivent s'engager à prioriser les droits humains, ont déclaré Amnesty International et 13 organisations de la société civile. Ces organisations publient un manifeste présentant des priorités clés aux prochaines autorités.

« L'espace civique rétrécit toujours plus au Bénin, avec une vague d'attaques contre les médias indépendants et des personnes toujours arrêtées et détenues arbitrairement pour leurs opinions divergentes. Malgré des progrès, les femmes et des groupes marginalisés subissent des discriminations, et des expulsions forcées mettent en péril les droits humains de milliers de personnes. Le droit à un procès équitable et l'accès à la justice font partie des questions que les nouvelles autorités doivent traiter de toute urgence, » a déclaré Dieudonné Dagbeto, Directeur exécutif d'Amnesty International Bénin.

Garantir les libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique

Plusieurs journaux et sites Internet ont été suspendus en vertu du Code du numérique qui criminalise la publication de fausses informations et le harcèlement par le biais de communications électroniques. Il est essentiel de réviser ce Code pour le rendre compatible avec les normes internationales de protection des droits humains, conformément aux recommandations acceptées par les autorités lors du dernier examen périodique universel.

Les autorités continuent de restreindre le droit de manifester de manière disproportionnée. Elles doivent garantir le droit à la liberté de réunion pacifique en révisant le Code pénal qui interdit « tout attroupement non armé qui pourrait troubler la tranquillité publique », permettant l'interdiction de réunions pacifiques pour des motifs vagues.

Ces dernières années, les forces de sécurité ont dispersé des manifestations pacifiques avec une force excessive et arrêté des personnes arbitrairement. Des enquêtes rapides, approfondies et impartiales doivent être ouvertes sur chaque cas présumé de recours excessif à la force et les personnes détenues arbitrairement doivent être libérées.

Les proches des personnes présumément tuées par les forces de l'ordre lors de manifestations en 2019 attendent toujours que justice soit faite. Nous demandons la révision de la loi d'amnistie de 2019 pour garantir leur accès à la justice et aux réparations.

Pour des conditions de détention plus humaines

Malgré les efforts des autorités, des détenu·e·s dorment toujours dans des cellules surpeuplées. Pour lutter contre la surpopulation carcérale, la détention provisoire devrait être

utilisée en dernier recours et les procédures judiciaires accélérées. Les lois et décrets offrant des alternatives à l'emprisonnement pour les délits mineurs devraient être appliqués. Il est également essentiel d'améliorer l'accès des détenu·e·s à l'eau potable et à l'assainissement ainsi qu'aux soins de santé, avec notamment des équipements adéquats et du personnel médical qualifié, et d'enquêter sur les allégations d'actes de torture et de mauvais traitements.

Pour un meilleur accès à la justice

Des personnalités politiques de l'opposition sont toujours détenues arbitrairement, comme [l'a confirmé](#) le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire. Il est essentiel de mettre fin aux détentions arbitraires et libérer toute personne détenue sans motif légal ou en violation des droits humains. L'application effective de l'aide juridique serait un progrès majeur. La compétence de la [Cour africaine des droits de l'homme et des peuples](#) pour recevoir directement les plaintes d'individus et d'ONG doit également être rétablie.

Favoriser l'égalité de genre et protéger les personnes les plus marginalisées

Les femmes restent peu représentées dans les instances de décision des organes politiques, au parlement et dans les postes de cadres supérieurs. Il est urgent d'adopter des mesures pour augmenter la représentation des femmes et atteindre l'égalité de genre.

En 2024, le Comité des droits des personnes handicapées [a jugé insuffisant](#) l'accès aux services de santé et d'éducation pour les personnes vivant avec un handicap. À travers notre manifeste, nous demandons la formation et le recrutement d'enseignants en langue des signes et dans d'autres supports, ainsi que la création de centres pour accueillir les enfants vivant avec un handicap intellectuel et l'appui aux centres privés.

Du fait de l'expansion du conflit affectant le Sahel central, le Bénin est touché par des attaques de groupes armés au Nord, avec, en novembre 2025, 27 294 personnes déplacées internes et 30 540 personnes réfugiées et demandeurs d'asile, [selon le UNHCR](#). La plupart, privées de terre et bétail, accèdent difficilement aux services de base. Les prochaines autorités doivent respecter les obligations internationales de protection des réfugiés et personnes déplacées, et de coordonner efficacement l'assistance humanitaire.

Renforcer l'accès aux droits économiques, sociaux et culturels

Depuis 2021, des projets de développement ont entraîné [l'expulsion forcée](#) de milliers de personnes, dont beaucoup n'ont pas été dédommagées de manière juste et préalable. Les autorités élues doivent garantir une indemnisation équitable et une solution de relogement adéquate et sûre pour toutes les victimes d'expulsions forcées.

Malgré une décision de la Cour constitutionnelle en 2021, des femmes ont été [gardées enfermées](#) dans l'hôpital de zone de Mènontin en 2023 pour non-paiement des frais médicaux. Tout en reconnaissant que les autorités ont corrigé cette situation, nous appelons à garantir un accès effectif aux soins de maternité et aux services de santé essentiels, et à stopper les pratiques illégales de rétention de patient·e·s.

En 2018, le droit de grève a été réduit à 10 jours par an pour la quasi-totalité des employés des secteurs public et privé, avec une interdiction totale pour le secteur de la santé. En 2022, cette interdiction a été élargie à d'autres catégories de travailleurs. Nous demandons la révision des lois de 2018 et de 2022 pour garantir le droit de grève et appliquer les restrictions uniquement aux services essentiels.

« Nos recommandations ne sont pas exhaustives mais elles fournissent une feuille de route pour renforcer le respect des droits humains. Nous appelons tous les partis politiques et candidat·e·s à s'engager en ce sens », a déclaré Dieudonné Dagbeto.

Signataires :

Amnesty International
Association des Blogueurs du Bénin
Association des Jeunes Juristes du Bénin
Association des Jeunes Juristes Diplomates et Politistes du Bénin (AJJuDIP Bénin)
Centre de formation en mécanisme de protection des droits humains
Coalition des défenseurs des droits humains (CDDH) Bénin
Commission béninoise des droits de l'Homme
Human Rights Priority
Internet society (ISOC) – Bénin
Social Watch Bénin (SWB)
Union des Scolaires et Étudiants du Bénin
Union nationale des médias en ligne (UNAMEL)
Voix et actions citoyennes
Wanep – Bénin

Pour plus d'informations ou pour organiser une interview, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International :

Tél. : +44 20 7413 5566
E-mail : press@amnesty.org
X : @amnestypress